



Ifomene

Institut de Formation à la
Médiation et à la Négociation

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MÉDIATEUR

Partie 2



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Conduire des médiations judiciaires et conventionnelles

Année universitaire 2023-2024

Session 3 - Distanciel- Uniquement réservée aux participants du DU1 distanciel
du 12 janvier 2024 au 22 juin 2024

www.icp.fr

CONDUIRE DES MÉDIATIONS JUDICIAIRES ET CONVENTIONNELLES

PRÉSENTATION

Le diplôme universitaire de médiateur, 2^{de} partie, se centre sur l'acquisition de compétences nécessaires à la connaissance et pratique de la médiation ainsi qu'à la prise en charge des personnes en situation de conflit. Ces compétences permettent de prévenir et de gérer des situations conflictuelles, d'accompagner les personnes connaissant des difficultés relationnelles, et d'organiser des médiations judiciaires ou conventionnelles.

La formation apporte aux professionnels, juristes et non juristes les compétences théoriques et opérationnelles pour organiser, animer et gérer la prévention, le règlement de conflit, et les médiations conventionnelles et judiciaires, dans tous les domaines d'activités.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les outils fondamentaux de la médiation ; les ressorts et procédés de la médiation et de la négociation
- S'approprier l'éthique et les règles de la déontologie du médiateur
- Conduire une médiation conventionnelle, une médiation judiciaire en respectant les principes éthiques et la déontologie de la médiation
- Connaître les spécificités de la médiation en entreprise et entre les entreprises judiciaire et conventionnelle
- Prévenir et manager les situations de conflit et de crise en organisation, en interne et externe
- Acquérir une approche globale et systémique permettant d'appréhender et de gérer la complexité des situations et l'incertitude liée aux situations liées à des difficultés relationnelles
- Apprendre les outils de communication de la médiation qui permettent d'appréhender tout type de situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences à acquérir sont évaluables selon plusieurs modalités :

- **Mise en situation reconstituée** : Le candidat joue le rôle d'un médiateur face à une situation de crise ou de rupture instaurée entre plusieurs parties en tenant compte d'un scénario écrit proposé au préalable.
 - **Examen** sur le cadre de la médiation et des MARD épreuve écrite le 15 avril 2024, de 14h à 16h, portant sur 2 des modules fondamentaux : « Médiations judiciaires » et « Médiations conventionnelles ».
 - **Mémoire**
 - Choix du sujet du mémoire jusqu'au 15 février 2024
 - et un **dossier professionnel** remis obligatoirement pour le 31 juillet 2024
- Le dossier professionnel porte sur la conduite de la médiation.
- Il n'est pas prévu de soutenance orale pour le mémoire et le dossier professionnel.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- › **10 modules fondamentaux obligatoires de 10h**
- › Durée totale 100 heures en distanciel
- › **4 principes** :
 - Exigences éthiques, déontologiques et humaines
 - Ouverture à la diversité des pratiques
 - 1/3 de cours théoriques et 2/3 d'ateliers pratiques
 - Projet personnel de chaque participant(e)
- › **Méthodes pédagogiques** : magistrale, participative et expérientielle (études de cas pratique et scénario avec jeux de rôle)

Accès au public présentant un handicap

il est important que tout futur apprenant en situation de handicap et/ou rencontrant des difficultés médicales même temporaires, se signale dès son dépôt de candidature auprès de l'Ifomene de manière à anticiper et évaluer les adaptations nécessaires. Des conditions spécifiques seront prises en compte et mises en œuvre. L'accompagnement se fera, aussi bien pour les cours que pour les contrôles continus. Cet aménagement devra répondre et correspondre le mieux à la situation handicapante rencontrée, pour que l'expérience sur notre Campus soit la plus satisfaisante possible. Voir les détails notre page internet : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/handicap>

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE et CONTACTS

Chimène Bocquet
Directrice de l'Ifomene
c.bocquet@icp.fr

Antoine Rouher
Responsable de formation DU2
Antoine.rouher@yahoo.com

Marie Hélène Verneris
Responsable pédagogique du DU2
mh.verneris@icp.fr

Renseignements et inscriptions
dumeditation.ifomene@icp.fr

MODALITÉS PRATIQUES

Session 3 - Distanciel – Uniquement réservée aux participants du DU1 distanciel du 12 janvier 2024 au 22 juin 2024

Public concerné : L'IFOMENE accueille des inscriptions individuelles, des professionnels libéraux, et travaille avec les organismes publics et privés. La formation est ouverte à des participant(e)s de tous horizons culturels et professionnels, publics ou privés. Elle est également conseillée à celles et ceux qui souhaitent devenir médiateurs ou ont un projet personnel ou professionnel de médiation.

Effectif limité à 160 participants par session (2 sessions par an). Au-delà des 160 inscrits, invitation à se reporter sur la session suivante.

Prérequis : Avoir suivi une formation de base en médiation : 1ère partie du Diplôme Universitaire de l'IFOMENE session D, ou toute formation de base d'une durée minimum de 40h de cours de médiation, reconnue par l'IFOMENE/ICP ou FFCM ou par une faculté de Droit ou une école d'avocat. (Fournir une attestation)

Durée de la formation : 100 heures de formation en distanciel (+ 50 heures pour la préparation du mémoire)

Horaires de la formation : Cours les vendredis de 17h à 20h
Ateliers pratiques les samedis de 10h à 18h

Inscription : L'inscription se réalise directement sur le site internet de l'ICP au plus tard 3 semaines avant la date de démarrage de la formation, date de clôture des inscriptions le 05 janvier 2024 <https://www.icp.fr/formations/diplomes/diplomes-universitaires/diplome-universitaire-de-mediateur-2nde-partie>

Délais d'accès à la formation : Le délai d'accès à la formation, à partir de l'inscription est de 8 jours ouvrés.

En cas de demande de financement externe, et selon l'organisme sollicité par le candidat, le délai est en moyenne de 4 semaines à 6 semaines.

Tarifs pour l'année universitaire 2023-2024 :

- Tarif formation continue : 3800 € net de taxes (Prise en charge par un employeur ou organisme payeur)

Dont 152 € net de taxes de contribution « Campus responsable ».

Formation éligible au CPF

Module à la carte : 300 € net de taxes par module.

Certification :

Formation enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le N° RS6355, le 19.07.2023, date d'échéance de l'enregistrement : 19.07.2026

Formation Éligible au CPF

L'ICP a reçu la certification QUALIOPF des organismes prestataires d'actions de formation concourant au développement des compétences

CERTIFICATION

Pour obtenir la certification «**Conduire des médiations judiciaires et conventionnelles**», enregistrée au Répertoire spécifique RS6355, (le 19.07.2023), le candidat doit avoir suivi en totalité les dix modules fondamentaux de la formation, validé la mise en situation reconstituée, l'examen écrit, le dossier professionnel, et le mémoire.

La qualification au RS exclut la déclinaison et la structuration de la formation en bloc de compétences. Pas de validation par bloc de compétences.

La certification confirme que l'apprenant a satisfait aux exigences d'évaluation par l'atteinte des compétences préalablement définies.

Taux de réussite : 94,68 % des inscrits ont obtenu le Diplôme Universitaire de médiateur à l'issue de la formation

100 % des participants visant la certification ont obtenu la certification au RNCP à l'issue de la formation

Suite de parcours : opérationnel dans le monde du travail

Débouchés : Le diplôme permet d'exercer la médiation en adoptant une posture professionnelle, d'adhérer à toute association de médiateurs, donc l'Association Nationale des Médiateurs (ANM), ou l'Association des Médiateurs Européens (AME), créée à l'initiative du Barreau de Paris, ou également à tout centre de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM). Il permet de postuler auprès des Cours d'Appel (selon leurs modalités) et aux avocats d'être admis au CNMA créée par le CNB.

COMPETENCES VISEES PAR LA CERTIFICATION

La Certification professionnelle RS6355 : « Conduire des médiations judiciaires et conventionnelles » permet d'acquérir les 5 compétences ci-dessous :

1. Accueillir le consentement libre et éclairé de toutes les parties concernées par la situation conflictuelle sur la mise en place du processus de médiation judiciaire ou conventionnelle visant à identifier des solutions acceptables par tous et répondant aux besoins de chacun
2. Organiser la médiation judiciaire ou conventionnelle en connaissant les conditions de sa mise en œuvre, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap d'une ou des parties, afin de prévenir ou de traiter la situation conflictuelle quels que soient la nature du différend, son contexte et son domaine d'application en respectant les principes éthiques et la déontologie de la médiation
3. Animer les rencontres en utilisant les outils de la médiation et de la négociation afin de garantir la compréhension mutuelle des intérêts et enjeux respectifs
4. Faire émerger une ou des solutions par les parties elles-mêmes, en les aidant à s'écouter et à se comprendre pour les guider vers un accord possible et mutuellement acceptable
5. Prévenir les situations de conflits en identifiant les dispositions durables pour éviter l'émergence de nouveaux désaccords susceptibles de réaffecter les relations entre les parties prenantes

CALENDRIER

Dates		Programme de la deuxième partie du Diplôme Universitaire de Médiateur
Janvier 2024	12 et 13	01 – Les médiations conventionnelles – M Bourry d’Antin, C. Lornac
	19 et 20	02 – Médiation, le chemin des mots. M. Marandola, L. Cousin
Février 2024	02 et 03	03 – Médiation judiciaire – R. Carayol, A-L. Lebreton
	09 et 10	04 – L’intelligence collective, base de la médiation – H. Louf, I. Ramos
Mars 2024	01 et 02	05 – Médiation de projets – L. Heimendinger, L. Drugeon
	15 et 16	06 – Outils efficaces en situation complexe ou de crise – A. Bernascon
Avril 2024	26 et 27	07 – Approche systémique de la crise – L. Drugeon
Mai 2024	24 et 25	08 – Diversité et spécificités des médiations au service des organisations – A. Rouher, L. Villeneuve
Juin 2024	07 et 08	09 – Accueillir, accompagner, surmonter un conflit familial - S. de Dinechin, C. Batiste
	21 et 22	10 – Médiation intra et inter-entreprise – I. Aoustin-Hercé

PRÉSENTATION DES MODULES

Conférence introductive : Devenir médiateur

Stephen Bensimon, Directeur de l'IFOMENE,
Directeurs et responsables de formation vous
présenteront les modules et répondront à vos questions.

24 novembre 2023
17h – 18h30

Modules fondamentaux (10 modules obligatoires = 100 heures)

1. LES MÉDIATIONS CONVENTIONNELLES

Le médiateur ne fait pas de droit mais il concourt à une œuvre de justice dans un cadre juridique.

Que faire pour être fiable et offrir à la fois sentiment d'équité, sécurité juridique et respect de l'ordre public ?

Les médiations conventionnelles de A à Z...

Martine Bourry d'Antin, Médiateur et avocat, AMCO, Responsable de la commission ouverte

« MARD » de l'Ordre des avocats de Paris. Co-responsable de l'EIMA. Co-auteur de « Art et techniques de la médiation ».

12/13 janvier 2024

2. MÉDIATION, LE CHEMIN DES MOTS

Entretiens, discussions, argumentaires, conversations : autant de formes orales différentes selon les moments et les étapes de la médiation.

Marthe Marandola, Médiatrice, formatrice médiation et analyse de pratiques.

Responsable des analyses de pratique de l'Ifomene.

Co-auteur d'ouvrages en lien avec la médiation dont « Le déclic libérateur » « L'intimité : comment être vrai avec soi ».

19/20 janvier 2024

3. MÉDIATION JUDICIAIRE

Depuis la loi de 1995, juges, parties et avocats peuvent tenter une médiation à tout moment de tout procès civil ou commercial et doivent tenter préalablement un MARD pour les petits litiges. De l'ordonnance à l'homologation ; connaître et maîtriser le processus avec des juges et avocats, dans le respect des règles d'ordre public.

Romain Carayol, Avocat - Médiateur (diplômé IFOMENE) - Arbitre. Président de la Fédération Française des Centres de Médiation – FFCM. Vice-président de l'Association des Médiateurs Européens – AME. Ancien Membre du Conseil de l'Ordre de Paris. Ancien Membre du Conseil National des Barreaux, Ambassadeur de l'Amiable près le Ministère de la Justice

02/03 février 2024

4. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE BASE DE LA MÉDIATION

Créer un espace de dialogue sécurisant et authentique est à la base des pratiques de médiation autant que de celles permettant à l'Intelligence Collective de s'exprimer. Comment et dans quelles intentions mettre les pratiques et les postures de facilitation de l'Intelligence Collective au service de la médiation ?

Hervé Louf, Coach et Team builder, formateur approches collaboratives, facilitateur de Forum Ouvert

Isabelle Ramos, Coach, consultante et formatrice, accompagnement des équipes. Formatrice en intelligence collective

09/10 février 2024
(10h)

5. MÉDIATION DE PROJETS

La médiation de projet porte sur l'accompagnement à la conduite d'un projet pour se placer dans les meilleures conditions possibles pour bien réaliser un projet / sortir un projet de l'ornière. Elle a ainsi une action préventive du conflit. Le chef de projet a la responsabilité de mener le projet à bien. Le médiateur s'occupe des questions relatives aux personnes concernées et à leurs relations. Accompagner un projet depuis sa conception ou le rejoindre en cours de route, aider à la définition de valeurs, faciliter les changements, déminer les risques et défiances, anticiper les points de tension, etc., telle est la mission du médiateur. La médiation de projet est très profitable aux restructurations, les réorganisations et autres changements en général.

Luc Heimendinger, Médiateur – Coach – Superviseur – Formateur, fondateur d'Avatar Conseil (www.avatar-conseil.ch), Genève (Suisse), formateur à l'Ifomene, enseignant notamment à l'Université Lumière Lyon 2 et autres centres de formation.

01/02 mars 2024

6. OUTILS EFFICACES EN SITUATION COMPLEXE OU DE CRISE

Tout consommateur peut solliciter gratuitement une médiation en cas de litige avec un professionnel en application de textes spécifiques. S'agit-il d'une autre pratique de la médiation ? D'une véritable médiation ? Partager un retour d'expérience sur une forme de médiation en fort développement.

Amandine Bernascon, Consultante-Formatrice et médiatrice en management, négociation, gestion des conflits, prévention des RPS, médiation sociale, qualité de vie au travail. 15/16 mars 2024

7. APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA CRISE

Tout groupe humain est un système complexe. Tout conflit exacerbe cette complexité humaine et organisationnelle. L'analyse systémique aide à affiner les demandes des acteurs, identifier les situations "problématiques", soutenir un changement ou un réajustement du système, remettre les acteurs en collaboration. Travail en mode projet.

Laurent Drugeon, Avocat, médiateur spécialiste en analyse systémique. Formé au coaching professionnel et technique d'accompagnement (DU UCO) et Praticien PNL. Formateur en Médiation notamment à l'EDAGO (École des Avocats du Grand Ouest). Co-président de la FCMGO et Vice-président de la FFCM.

26/27 avril 2024

8. DIVERSITÉ ET SPÉCIFICITÉS DES MÉDIATIONS AU SERVICE DES ORGANISATIONS

En partant des témoignages filmés de grands témoins de la médiation, nous allons nous interroger sur comment répondre à la diversité des situations que nous pouvons rencontrer dans les organisations et en Leadership et en systémie appliquée à la comment être des maîtres d'œuvre créatifs de ce processus structuré, adaptable et avant tout éthique.

Antoine Rouher, Médiateur judiciaire et conventionnel au service des organisations, des entreprises et des familles. Formateur en Leadership et en systémie appliquée à la sécurité. Cegos et IEF (SNCF).

Laurence Villeneuve, Responsable du DU1 de médiateur Paris, Médiatrice de justice auprès de la CA de Poitiers, formatrice, membre de l'ANM et de ASF, Présidente de l'ONG Mekong Plus, VP de Women's Worldwide Web (W4) et membre du CA d'insertion et de la FCBDS.

24/25 mai 2024

9. ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER, SURMONTER UN CONFLIT FAMILIAL

Le recours à la médiation familiale conventionnelle ou judiciaire devient une étape incontournable lors de la séparation ou du divorce. Mais au-delà de la recherche des accords indispensables pour éviter de se déchirer et apaiser le conflit, il faut aussi prendre en considération l'aspect psychologique des parents pour maintenir un lien parental et développer une relation de coparentalité efficace dans l'intérêt de leurs enfants.

Sabrina de Dinechin, Médiatrice familiale, Diplômée d'Etat, Médiatrice assermentée à la CA de Paris et de Versailles. Conférencière et formatrice dans la préparation Ifomene au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial. Auteure de plusieurs livres sur la médiation familiale et sur la coparentalité.

7/8 juin 2024

10. MÉDIATION INTRA ET INTER-ENTREPRISES

À l'ère du numérique, les entreprises se transforment, les personnes doivent s'adapter. L'équilibre des relations est complexe et fragile. Comprendre les conflits pour mieux en appréhender les risques. Gérer les souffrances, les conflits interpersonnels ou collectifs. La médiation comme outil systémique pour accompagner chaque composante de l'entreprise : managers, IRP, salariés... Être médiateur interne d'entreprise, ou intervenir comme médiateur dans une entreprise.

Isabelle Aoustin-Hercé, Médiatrice en entreprise et inter-entreprises, conventionnel et judiciaire. Ex-Directeur juridique et DRH. Enseignante à Sciences Po Paris, Dauphine et en entreprise. Responsable de l'Executive Master Médiation et management, du Certificat gestion de conflits et médiation en entreprise et du Certificat médiation et négociation entre les entreprises IFOMENE ICP/ Université Dauphine.

21/22 juin 2024

LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATION

> **Cafés de la médiation** : chaque 2ème jeudi du mois, de 18h à 19h30. Sur un thème en rapport à la médiation ou à la négociation, présenté par un intervenant issu du milieu professionnel

Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Rencontres de Médiation familiale** : conférences débats trois fois par an.

Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Fête de la Médiation** : 1 thème, des grandes conférences, 500 participants, rencontres et signatures d'auteurs d'ouvrages en médiation.

Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Formation continue du médiateur** : journées de formation continue (7 heures) réservées aux médiateurs.

La journée de "Médiation en scène" est dédiée aux participants du DU1 pour s'exercer en situation et améliorer sa posture.

> **Ateliers d'analyse de pratique** : 4 ateliers de 3h
Inscription réservée aux personnes formées à la médiation.

PREMIER FORMATEUR DE FRANCE EN MÉDIATION

Depuis 1998, l'Ifomene forme des médiateurs dans tous les champs de la médiation, à Paris, en Régions et à l'International.

L'Ifomene prépare à 4 diplômes et 3 certificats. L'Ifomene est partenaire de l'Ecole Nationale de la Magistrature et de grandes écoles de formation d'avocats, d'universités françaises (Dauphine, Evry) et étrangères (Canada, Liban, Etats-Unis, Côte d'Ivoire)

PARTENARIATS



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



AVOCATS
BARREAU
• PARIS



Dauphine | PSL 
EXECUTIVE EDUCATION



21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06 / Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) / Association loi 1901 reconnue d'utilité publique / N° Déclaration formation continue 11752628875 - SIRET : 78428073700015



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation (formation continue) seront adressées au signataire.
2. A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement (pour la formation continue) et la facture « Acquittée » seront adressées au participant.
3. Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à IFOMENE-ICP 21 rue d'Assas 75006 PARIS (ifomene@icp.fr). Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant la date de démarrage de la formation ou en cas d'absence du participant non justifiée (maladie ou décès), l'intégralité du montant de la formation sera facturée au participant.
4. L'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ou annuler une session, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de la formation, si le nombre de participants prévu est insuffisant. Dans ce cas, l'organisme de formation informe chaque participant par écrit et renvoie le règlement correspondant.
5. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.